

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt, le dix-sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Philippe AMPOULIE, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Philippe AMPOULIE en faveur de Mme Delphine HUBLIN, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Yann VILLEROY en faveur de Mme Sandrine HUSSON.

Secrétaire : M. Stéphane GAMBIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 10 Septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-076 : Restitution du dépôt de garantie, location 2 Avenue des Canadiens

Suite à la résiliation de la location du logement 2 Avenue des Canadiens à compter du 01 Octobre 2020, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Par 18 Voix Pour), décide de restituer [REDACTED] le dépôt de garantie (1 mois de loyer) s'élevant à 600 euros versé lors de son entrée dans les lieux.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 165 de la section d'investissement du budget COMMUNE.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-077 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : établissement du Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif

Madame LARROQUELLE explique que chaque année un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif doit être établi et voté avant le 30 Septembre 2020.

Vu la complexité du rapport, il est préférable de confier la rédaction de ce dernier à une entreprise spécialisée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de prendre l'attache d'un assistant à maître d'ouvrage pour la rédaction du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif.

Une seule offre a été reçue.

Le SIDESA (Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval) nous a remis une proposition s'élevant à 840,00 euros toutes taxes comprises.

Il a déjà réalisé le RPQS 2018 et dispose de nos données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), décide :

- de retenir le devis de SIDESA de MONT-SAINT-AIGNAN (76) d'un montant de 840,00 euros toutes taxes comprises pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives (convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et financières relatives à cette opération.

Les crédits nécessaires seront pris au compte 617 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-078 : Reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle que, depuis trois ans, la commune a engagé une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

Cette procédure concerne 8 concessions situées dans le carré A de l'ancien cimetière de Thiberville. Ces tombes présentent toutes un caractère dangereux et défigurent le cimetière.

Les exhumations seront réalisées dans le respect des défunts et de la législation.

En application de l'article L. 2223-17 du CGT, lorsque l'état d'abandon d'une concession a été constaté, « le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut alors prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune du terrain affecté à cette concession ».

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2223-4, L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

Vu la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté annexée à la présente délibération,

Vu les constats d'abandon réalisés à deux reprises et à trois ans d'intervalle,

Considérant que lesdites concessions ont plus de trente ans d'existence,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour), autorise Monsieur le Maire à reprendre les concessions funéraires dont l'état d'abandon a été constaté telles que figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-079 : Création d'un musée du Landau par la réhabilitation des écuries de l'ancienne Gendarmerie et la construction d'un hall d'exposition : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge propose de nombreuses offres touristiques que l'on peut découvrir sur le site de l'Office du Tourisme de Cormeilles. Avec 110 km de sentiers balisés, de nombreux centres équestres et un patrimoine naturel et bâti remarquable, notre territoire dispose de nombreux atouts. Ainsi, les visiteurs ont la possibilité de visiter les expositions permanentes de la Distillerie BUSNEL, le Musée de la Rubannerie et surtout le Musée du Landau de St Aubin de Scellon. Monsieur le Maire propose à Madame Florence ESPALDET, puscaphophile et présidente de l'association de prendre la parole.

Madame ESPALDET explique qu'elle souhaite offrir à la Commune l'ensemble de sa collection soit 410 landaus et autres objets liés à l'enfance comme des biberons, des jouets et vêtements d'enfants.

Le Musée du Landau existe depuis plus de 30 ans sur la Commune de Saint-Aubin-de-Scellon. Il abrite des pièces allant de la charrette d'enfants du début XIXe à la poussette et au landau de la fin du XXe siècle. Certains landaus

apparaissent même dans des films tels que Adèle Blanc-Sec ou Archimède le Clochard. D'autres encore possèdent des particularités étonnantes comme un landau de 1936 avec roue de secours ou les landaus de marque Michelin.

Ce musée est fréquenté par des touristes français et étrangers (suisse, anglais allemand ...). Cette année, malgré l'épidémie, et sans publicité particulière, le musée réalise déjà 300 entrées pour une visite d'une durée d'une heure trente environ.

Les 42 membres de l'association espèrent que le musée du Landau se développe à THIBERVILLE grâce à un site et une promotion adaptée. L'association propose également son aide pour la gestion du musée et la restauration des Landaus.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a seulement deux musées du landau en France : celui de Saint-Aubin-de-Scellon et un à Saugon près de Royan. Le plus important et le mieux référencé est celui de Mme ESPALDET.

Un premier projet de musée du Landau a été élaboré en 2018 par Madame Ludivine BROERS, Architecte. Ce musée devait être implanté sur le site de l'ancien presbytère. Il s'agissait également d'une réhabilitation avec la création d'un hall d'exposition pour un montant de 1 026 737 euros (1 232 084 euros toutes taxes comprises). La région Normandie a accepté de subventionner ce projet à hauteur de 30% mais notre demande de DETR n'a pas été retenue en 2019 ni en 2020.

Toutefois, le 27 Août 2020, lors d'une réunion avec Monsieur le Préfet de l'Eure et Monsieur Hervé MORIN, président de la région, ils nous ont conseillé de représenter un projet. Des fonds de réserve seraient disponibles pour la DETR et pour les subventions du département.

Dans le même temps, lors d'une visite de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, notre conseillère départementale, Madame Micheline PARIS a émis l'idée de restaurer les écuries de l'ancienne gendarmerie. Cette proposition a tout de suite suscité l'enthousiasme de l'Architecte des Bâtiments de France.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente à ses collègues un nouveau projet de création du musée du Landau par la réhabilitation des écuries de l'ancienne gendarmerie et la construction d'un hall d'exposition réalisé par LHB Architecture à THIBERVILLE.

Madame Ludivine BROERS fait alors la présentation de son projet dont la forme induite par celle de l'école à côté rappelle celle d'un landau. Une structure vitrée est ajoutée au bâtiment existant afin d'être visible dès l'entrée du bourg. Afin d'éviter un effet pastiche, l'extension est d'architecture plus moderne. Le projet joue avec les couleurs pour former une continuité avec l'école maternelle située à proximité. Les portes préexistantes serviront de sortie de secours. L'aménagement proposé concerne uniquement le rez-de-chaussée et pourra être réalisé en régie. La hauteur du bâtiment permet un effet cathédral (avec suspension des landaus) ou la création d'un étage.

Monsieur GAMBIER s'inquiète de la gestion du parking.

Monsieur le Maire annonce que ce parking est peu utilisé et qu'une solution existe pour déplacer les archives du notaire stockées dans ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (par 17 Voix Pour, 1 Abstention), décide :

- d'accepter le projet de création d'un musée du Landau par la réhabilitation des écuries de l'ancienne gendarmerie et la construction d'un hall d'exposition
- de réaliser cette opération pour un montant global de 521 450,00 euros hors taxes (625 740,00 euros toutes taxes comprises)
 - Coût de construction (partie neuve) : 270 000 euros hors taxes
 - Réhabilitation intérieure 180 000 euros hors taxes
 - Etudes, missions, maîtrise d'œuvre : 71 450 euros hors taxes
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- d'autoriser Monsieur le Maire, à solliciter toute demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental de l'Eure ou toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier.
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - DETR : 208 580,00 euros (40%)
 - Subvention du Conseil Départemental : 104 290,00 euros (20%)
 - Subvention de la région : 104 290,00 euros (20%)
 - Fonds libres : 104 290,00 euros
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette opération.

18 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE
1 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

- Remerciement de l'Association pour le Don du Sang pour le versement de la subvention

- Syndicat d'Eau de Beuzeville, Cormeilles, Lieurey et Thiberville :

- Démission de Monsieur Franck LAVIGNE, vice-président
- Election du président, M. ENOS et des vice-présidents : M. DELABRIERE, M. ROMAGNÉ, Mme GIRARD et Mme PARIS

- Commission assainissement du 30 Juillet 2020 :

Suite à l'épidémie de CORONAVIRUS, l'épandage des boues est interdit. La commission a donc du choisir un mode de traitement alternatif. La solution retenue est celle de la méthanisation.

- Dans le cadre des élections sénatoriales, la liste "Ensemble pour l'Eure" conduite par M. Sébastien LECORNU se réunira le 19 Septembre 2020 à St Aubin de Scellon pour une présentation aux élus de l'ex-canton de Thiberville.

- Assemblée Générale de l'AVEC, le 29 Septembre 2020 à 19 heures à la Salle des Fêtes

- Assemblée Générale de l'Association Familiale le 28 Septembre 2020 pour l'élection d'un nouveau bureau.

- Commission conjointe travaux, sécurité et circulation en présence de Mme SILVA-RANCE, du département, le 08 Octobre 2020.

- Commission assainissement et urbanisme le 24 Septembre 2020

La séance est levée à 21h50.
